

Interdiction d'un parti marocain pour son «régionalisme»

18/04/2008

Dans son verdict, le tribunal administratif de Rabat a jugé que le « Parti démocratique amazigh marocain » (PDAM) se trouve « en situation illégale » conformément aux lois en vigueur dans le royaume chérifien.

La formation en question, en activité limitée depuis quelques mois, serait partisane d'un « clanisme tribal démesuré », faisant même l'apologie de « la singularité amazighe » comme déterminant identitaire et idéologique, indique-t-on à Rabat.

Les Amazighs, qualifiés de « premiers habitants du Maroc », constituent une composante essentielle dans le tissu de la société marocaine, avec plus de 30 pour cent de la population, et étaient parfois utilisés à des « fins politiciennes ».

L'article 4 de la loi sur les partis, en vigueur depuis octobre 2006, stipule, entre autres, que « toute constitution de parti politique fondée sur une base religieuse, linguistique, ethnique ou régionale » est nulle et de nul effet.

Une quarantaine de partis composent l'échiquier politique au Maroc.

Source: APA News

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=politique&id=1386>